

TARIF

17

TRANSMISSION DE
SERVICES TÉLÉVISÉS
PAYANTS, SPÉCIALISÉS
OU AUTRES PAR DES
ENTREPRISES DE
DISTRIBUTION

Licence pour communiquer de la musique au public par des moyens de télécommunication

En bref

Période de la licence :
annuelle (petits réseaux)
mensuelle (autres réseaux)

Redevance :
voir le tarif* pour plus de
détails

Date limite :
le premier jour du troisième
mois suivant celui de la
licence (ex., les droits de
janvier sont à payer le
30 avril)

Formulaire de licence de
musique :
socan.ca/formulaire/17

Calcul de la redevance :

Pour de plus amples informations, veuillez contacter la SOCAN ou consulter le tarif*.

* consultez la Gazette du Canada, disponible sur notre site au socan.ca/fr/licenses/music-use ou visitez le site de la Commission du droit d'auteur du Canada au www.cb-cda.gc.ca

SOCAN

Licenciés actuels : 1.866.944.6224
Nouveaux comptes : 1.866.944.6211
licence@socan.ca
socan.ca

À des fins d'information seulement. Pour le texte complet du tarif, veuillez consulter la Gazette du Canada, disponible sur notre site socan.ca/fr/licenses/music-use ou visitez le site de la Commission du droit d'auteur du Canada au www.cb-cda.gc.ca.